



Municipalité de
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 1^{re} ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021 – 2022 – 2023

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le sommaire de la 1^{re} année du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, qui est en vigueur pour les exercices financiers 2021-2022-2023, a été déposé au bureau de la municipalité le 8 septembre 2020 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'adresse suivante : 3338, rue Principale, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale, chapitre F.2.1*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une modification à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée dans les 60 jours suivant la réception de l'avis de modification;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC Beauce-Sartigan
2727, boul. Dionne
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y1

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagné de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC Beauce-Sartigan et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce huitième jour du mois de septembre 2020.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière